AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1XO
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

PROJET DE RÈGLEMENT N° 260, MODIFIANT L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196, EN AUTORISANT L'USAGE « EXTRACTION » DANS LA ZONE AF-11.

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement N° 260, modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « extraction » dans la zone AF-11 :

1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le projet de règlement N° 260, modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « extraction » à la zone AF-11.

2° L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage « extraction » dans la zone AF-11.

3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, l'assemblée publique de consultation requise par la loi est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de quinze (15) jours.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 17 mars 2021 au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- par la poste : 502, rue Saint-Laurent, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 ;
- par courriel : info@saintsimeon.ca .

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

5° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation pertinente à celui-ci sont disponibles, sur demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE PREMIER (1er) JOUR DU MOIS DE MARS 2021.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier